

### Rappel des faits concernant l'attentat du 16 octobre 2020

- → Un professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty, exerçant au collège de Conflans-Sainte-Honorine, a conduit un cours sur la liberté d'expression conformément au programme d'enseignement moral et civique, auprès de ses classes de quatrième. Dans ce cadre, il a appuyé son étude sur des caricatures, dont des caricatures du journal satirique Charlie Hebdo représentant Mahomet.
- → Le 16 octobre, Samuel Paty a été assassiné par un terroriste, se revendiquant de l'islamisme radical, à proximité de l'établissement scolaire.
- → Une enquête confiée au parquet national antiterroriste est en cours afin de déterminer la responsabilité des différents protagonistes qui a conduit à ce drame.

À travers cet assassinat, ce sont l'École dans sa mission émancipatrice, la liberté de conscience, la liberté d'expression, le respect des opinions individuelles qui sont également attaqués. Face à cela, il est essentiel que prime un esprit de solidarité et de fraternité et que nous réaffirmions fermement les valeurs de la République, particulièrement au sein de <u>l'École qui doit rester le lieu de formation à la liberté, l'égalité et la fraternité</u>.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, « Note d'appui aux professeurs », octobre 2020

Quelles sont vos questionnements, vos réactions face à cet évènement ?

**OUVRIR UN ESPACE DE DISCUSSION / RESSOURCES UTILES DANS LES DIAPOS SUIVANTES** 

# **SUR LA LAÏCITÉ ET LA LOI DE 1905**

### **UN PEU D'HISTOIRE**

C'est en 1905 que la laïcité a été instituée légalement en France : l'État et les Églises ont été séparées (cf. gravure anonyme cidessous, début XXème s.). L'État assure la liberté de croire ou de ne pas croire à tous.



# QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ?

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Ses trois principes et valeurs :

La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public

La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnait, ni ne salarie aucun culte

L'égalité de tous devant la loi. quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions



Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.



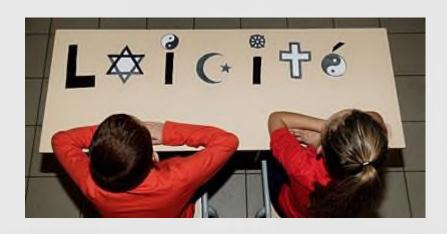
Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.



De la séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.



## **SUR LA LAÏCITÉ ET LA LOI DE 1905**



1 La France con Lagra, disease a la desert la loi, cor for los chayers. Ello re

3 La laichté gar tean. Charan an 18 Elle parmet la Ubr ders la respect de de l'ardre public. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

> La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

Le luichté de l'Entle oftware a lux conditions paux integrations condité, asseruer leur Bern arbitre et l'approntitionque de la monté. Elle les prodège de sour lyétiente et de some presentes a complé forméent du luire leurs en chaix.

t bilde begliges for raje; s to evidences of do tenies indications, general Popular s dilet or jut gargans of regions and callions do respect of do la 7 La baichté annum aux élique Faccine à sur culture commune et parcaphe.

10 I Experiment a most ten personnels do examiner y and offered to make a larvalent do la latera en la vision do la latera en la vision de la latera en la vision de la latera en latera en la latera en latera en la latera en la latera en la latera en la latera en latera en la la

8 La laichté permet l'emretes de la Ularrè d'augressies des élèves dans la limbe de less facethorsement de l'Érais comme de respect des valeur républications et de pluralleme des

11 Las permentis en se dentir de settes meneralis : la co debret per rendicator leses condiction politiques es religioses dans l'autrette de barre functione.

Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves

Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au

exclu du questionnement scientifique et pédagogique.

programme.

l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori** 

#### · · L'ÉCOLE EST LAÏQUE · ·

unimits total Corputs. Allo do permelle ace dibras de the procedie à la discrebié diacy delire de mande à de procedie de la principal de la pr

13 | Nul no pout no prévaleir de une appartemente religieure pour relieur de se conference ma régles applichétique de la l'École de la République.

amilalmu patilles, les rigles de vie dem le righement latérieur, Le part de aignes un univez par 15 Per learn réflecteur et learn activités, les étères concriteurs à saire vivre la larché au soin de leur établisses





# **SUR LA LAÏCITÉ ET LA LOI DE 1905**



Vidéo à regarder (image cliquable)

« La laïcité <u>n'a pas de définition juridique</u> », explique Didier Leschi (ancien Chef du bureau central des Cultes au ministère de l'Intérieur). « La laïcité est devenue un mot valise : la seule façon de lui redonner du sens, c'est de <u>commencer par la pratique</u> » ajoute Régis Debray (philosophe). « Il ne s'agit pas de laïciser la société, mais de préserver la chose publique de l'intrusion d'impératifs particuliers, et notamment religieux », conclut-il.

# SUR LE RÔLE DE L'ÉCOLE ET DES ENSEIGNANTS

Lors de l'hommage national rendu à Samuel Paty, des extraits de la lettre de Jean Jaurès aux Instituteurs et Institutrices sont lus. Jean Jaurès est né dans le Tarn en 1859. Agrégé de philosophie, il est affecté au lycée d'Albi et donne pendant quelques mois des cours à l'École normale d'instituteurs. En 1885, il devient le plus jeune député de France, et s'affirmera bientôt comme le chef de file des socialistes et pacifistes français.

Dès 1887, ce futur fondateur du journal L'Humanité écrit des chroniques dans La Dépêche de Toulouse, qui est alors lu par 1 million de lecteurs par jours! En 1888, Jaurès a 29 ans : quelques années après les lois Ferry, il écrit une lettre « Aux instituteurs et institutrices », texte extrêmement ciselé, que ce soit du point de vue politique ou littéraire.

#### ÉDITION DE NUIT

icle de ses collaborateurs parisiens : MM. Francisque Sarcey. Camille Pelletan. Jean Frontiere. Henry Maret.

Jean Jaures.

et l'âme des enfants; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à crire et à déchiffrer une lettre, à lire une assigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Francais et ils doivent connaitre la France, sa géographie et son histoire ; son corps et son me. Ils seront divoyens et ils doi-vent savoire es qu'est une démorratie li-bre, quels droits leur confère, quels de-voirs leur impose la souveraineté de la voirs leur impose la souveraineté de la liers, voux ne devez pas, si je puis dre, grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant à peu les brufalités de la nature et les italités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisa-dion. Il faut leur montrer la grandeur de de la companie de la civilisa-tion d'études primaires qui exagére encore ce vice secret des programmes. Quel systè-me déplorable nous avons en France avec la pensée ; il faut leur enseigner le res-pect et le culte de l'ame en éveil ant en ment l'initiative du maitre et aussi la

Eh quoi! Tout cela à des enfants! Oui, out cela, si vous ne voulez pas fabriquer implement des machines à épeler. Je sais den que les sont les difficult s de la tiche.

démocratie par l'intelligence ou par la passion. La vie peut mèler, dans l'ême de l'homme, à l'idee de justice tardivement éveillée une saveur amère d'orgueil blessé ou de misère subite, un ressentiment et une souffrance. Pourquoi ne pas offrir la justice à des cœurs tout neufs? Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérépité.

Comment donnerez-vous à l'école pri-mairs l'éducation si haute que j'ai indi-quée? Il y a deux moyens. Il faut d'abord que vous appreniez aux enfants à lire avec que vous appreniez aux entants a tire avec une facilité absolue, de telle sorte qu'ils ne puissent plus oublier de la vie et que, dans n'importe quel tivre, leur ceil ne s'ar-rète à aucun obstacle. Savoir lire vraiment sans hésitation, comme nous lisons vous et moi, c'est la clei de tout. Est-ce savoir lire que de déchiffrer péniblement un article de journal, comme les érudits déchiffrent un grimoire? J'ai vu l'autre jour, un directeur très intelligent d'une école de Belleville, qui me disait : « Ce n'est pas seulement à la campagne qu'on ne sait lire ore, quels arois ieur contere, quels de-toria leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aint une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent qu'elle est la racine de tou-tes nos misères: l'égo sme aux formes multiples; quel est le principe de notre grandeur la horté unite à la tendresse, l' faut qu'ils puissent se représenter à mons, ou quelques erreurs de système de l'appropriet l'appropri programmes, qui manquent absolument

de proportion, font l'essentiel. J'en veux mortellement à ce certificat un le sentiment de l'infini qui est notre cie, et aussi notre force, car c'est par lui lue nous Iriompherons du mal, de l'obs-unité et de la mort.

Banda de l'obs-unité et de la mort.

Banda de l'obs-unité et de la mort.

lement que je jugerais le maître. Sachant bien lire, l'écoller, qui est très curioux, nurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale il est ous gardez vos écoliers peu d'années et s ne sont point toujours assidus, surtout pèce humaine, de la structure du monde ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souveent, monde, du rôle propre de la terre dans le qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souveent, monde, du rôle propre de la France dans au soriir de l'école, des rechutes profondes guorance et de paresse d'esprit, et je aindrais ceux d'entre vous qui ont pour il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup. ucation des enfants du peuple une qu'il fasse de longues leçons ; il sufat que

EXTRAITS: « Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre. [...] Ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin, ils seront hommes [...]. Les enfants ont en eux des germes, des commencements d'idées. Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal ; leur âme recèle des trésors à fleur de terre : il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur. [Ainsi] nous triompherons du mal, de l'obscurité [...] ».

Pour Jaurès, quel est le rôle des enseignants ? Comment peuvent-ils remplir cette mission?





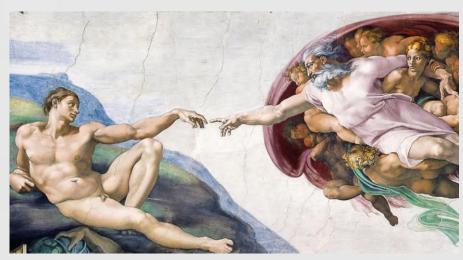
#### SUR L'HISTOIRE DE LA CARICATURE EN FRANCE



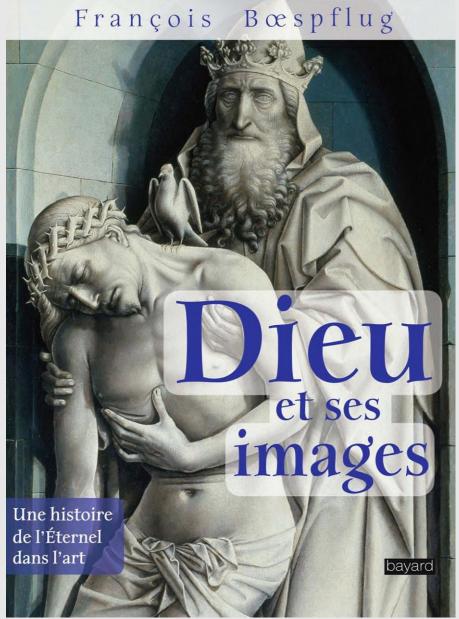
Visionnez cette vidéo (4') : quel rôle politique les caricatures ont-elles joué dans l'histoire française ?

« Dieu, pourtant réputé irreprésentable, a inspiré toutes sortes d'images au fil des siècles dans l'art chrétien. Certaines ont connu un succès durable. Quelques-unes ont été considérées comme légitimes, notamment celles de Dieu figuré en Christ. D'autres ont été vues comme discutables, au point d'encourir parfois des condamnations. La question de la représentation de Dieu dans l'art est profondément litigieuse, encore aujourd'hui dans un contexte culturel et religieux bouleversé. François Boespflug écrit la première histoire iconique de Dieu, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours »

D'après la 4<sup>ème</sup> de couverture du livre *Dieu et ses images* 



Dieu (à droite) dans la célèbre fresque de « La création d'Adam » par Michel-Ange (vers 1512). Elle orne le plafond de la chapelle Sixtine, c'est-à-dire la chapelle privée du Pape, à Rome.



Contrairement à une idée reçue , le Coran n'interdit pas la représentation figurée des hommes ou des animaux. La réprobation coranique est en revanche très forte envers [...] le culte d'images de divinités. [...] Toutefois, une méfiance envers les images s'exprime dans certains textes de la tradition musulmane (la *Sunna*), notamment dans le corpus des hadiths qui relatent des actes et des dires attribués à Muhammad. A partir du VIIIe siècle, le droit musulman se montre réticent envers la production d'images d'hommes et d'animaux. Mais il n'y eut pas de bannissement des représentations imagées. Au cours du Moyen Âge, une riche tradition de manuscrits enluminés vit le jour en Mésopotamie : des œuvres littéraires étaient illustrées de miniatures exécutées par des artistes du monde musulman, mettant en scène des personnages humains, y compris Muhammad. Les miniatures le représentant à visage découvert se multiplièrent à partir du XIIIe siècle, sans que ces représentations ne suscitent de débats enflammés. Sur ces nombreuses miniatures, Muhammad figure le plus souvent sous la forme d'un homme d'âge mur, doté d'une barbe soigneusement taillée et coiffé d'un turban. Il apparaît toujours nimbé de flammes, ou bien la tête entourée d'un halo. À partir du XVIe siècle, une iconographie particulière se développa, qui consistait à voiler le visage de Muhammad ou à le symboliser par une flamme, ou parfois par son nom calligraphié. À l'époque contemporaine, la multiplication des images dans le monde musulman s'est accompagnée de phénomènes variés. Si, dans l'Iran chiite d'aujourd'hui, il n'est pas rare que des portraits imaginaires de Muhammad décorent les rues en temps de festivités religieuses, l'islam sunnite se montre globalement hostile à la représentation figurée de son prophète. Reste à rappeler qu'il fut un temps où artistes comme public musulmans considéraient la production et la contemplation de portraits de leur prophète comme une expression de leur dévotion, et non comme une pratique blasphématoire.

D'après Vanessa VAN RENTERGHEM (historienne spécialiste de l'Irak médiéval), « <u>La représentation</u> figurée du prophète <u>Muhammad</u> », Les Carnets de l'Institut français du Proche-Orient, 2012.



Peintre peignant un portrait, Constantinople, fin XV°siècle.



Muhammad au visage voilé (miniature extraite de la chronique Zubdet el-tevarikh réalisée au XVIe siècle pour le sultan Murad III)

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité.
	On peut mettre en avant :  -l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ;  -un nouveau rapport aux textes de la tradition ;  -une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ;  -les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte.
Points de passage et d'ouverture	<ul> <li>1508 – Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la Chapelle Sixtine.</li> <li>Érasme, prince des humanistes.</li> <li>1517 – Luther ouvre le temps des réformes.</li> </ul>

Les représentations religieuses ont une histoire : elles sont, comme d'autres traces du passé, des documents, et doivent êtres étudiées et analysées à des fin pédagogiques (cf. cet extrait du programme de 2<sup>nde</sup>).





## L'enseignement des faits religieux

L'enseignement des faits religieux, dans notre république laïque, est inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Avec objectivité et méthode, il décrit et analyse les faits religieux comme éléments de compréhension des sociétés passées et de notre patrimoine culturel, par le truchement de disciplines, telles l'histoire, les lettres, l'histoire des arts, l'éducation musicale, les arts plastiques, ou encore la philosophie.

#### Définition

Rites, textes fondateurs, coutumes, symboles, traces matérielles ou immatérielles, manifestations sociales, œuvres sont autant de faits religieux qui ont eu (et qui ont encore) une influence plus ou moins prégnante sur les sociétés antiques, médiévales, modernes et contemporaines. L'enseignement des faits religieux n'est pas une discipline à part entière, mais un enseignement transversal qui encourage le décloisonnement disciplinaire. Inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'enseignement des faits religieux s'appuie par exemple sur les grands textes religieux, les œuvres d'art, et présente la diversité des représentations et des visions du monde.

#### **Enjeux**

En 1989, le rapport de l'historien Philippe Joutard alerte sur la perte de sens que ressentent les élèves face à des monuments patrimoniaux. Ce constat est renforcé en 2002 avec le rapport de Régis Debray. L'enseignement des faits religieux permet de donner des clés de lecture à des objets scientifiques : une source littéraire, picturale, architecturale...

Souvent, l'adjectif « laïque » est accolé à la dénomination « Enseignement des faits religieux ». Cette précision n'est pas nécessaire car le terme enseignement désigne la transmission de connaissances scientifiques rigoureuses. Cette transmission, lorsqu'elle s'effectue au sein de l'Ecole de la République, est, de fait, laïque, puisque la laïcité est un des piliers, une des courroies qui permet la transmission des valeurs républicaines. Ce n'est, ni un catéchisme, ni une entreprise prosélyte.

### SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN FRANCE

#### **UN PEU D'HISTOIRE**

La Liberté d'expression de ses opinions est fondamentale en démocratie. En France, elle a été pour la première fois autorisée en **1789**, au début de la Révolution, par la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. Elle s'est ensuite diffusée dans le monde mais n'est toujours pas permise dans certaines dictatures. C'est un droit indissociable de la démocratie.



### LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Article 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »

DDHC / 1789

<u>Injure</u> (envers une personne ou un ensemble de personnes) (sauf si second degré ou humour avérés)

Diffamation envers une personne

Incitation à la <u>haine</u>, à la <u>violence</u> envers une personne ou un groupe de personnes

A NOTER - La loi protège, dans le cadre de la Liberté d'expression, les personnes <u>réellement existantes</u> contre les injures, moqueries insultantes, etc. Mais pas les idéologies, les pensées, les symboles religieux, les allégories, les personnages fictifs ou historiques, etc.

# **SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE**

#### **UN PEU D'HISTOIRE**

Longtemps, la Presse a été contrôlée par le pouvoir politique, qu'elle ne pouvait pas critiquer. En **1881** a été votée une loi sur la Liberté de la Presse, actualisée depuis.

Grâce à elle, la Presse peut informer librement, dénoncer des scandales, et aider chaque citoyen à se construire une opinion librement. La Presse n'est cependant libre que dans les démocraties (censure et propagande ailleurs).



A LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LE MONDE EN 2011

### LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Cette <u>liberté est indispensable</u>. Quand on ne peut pas informer librement dans un pays, il n'y a plus aucune liberté. On <u>ne peut pas se forger son opinion</u>, les élections sont truquées (propagande), l'Etat surveille les habitants, etc. Mais la Liberté de la Presse connait tout de même dans les démocraties des <u>limites</u> <u>définies par la loi.</u>

Atteinte à la <u>vie privée</u>, familiale

<u>Diffamation</u> (atteinte non fondée à l'honneur, à la réputation de quelqu'un)

Non respect du <u>Droit à l'image</u> (autorisation)

Incitation à la <u>haine</u>, à la <u>violence</u>, <u>injures</u> (sauf si second degré ou humour avérés)

Apologie du terrorisme

# **SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE**

Depuis son retour en 1992, Charlie Hebdo a fait l'objet d'une cinquantaine de procès, soit en moyenne un tous les six mois. Le journal satirique s'est attiré de nombreuses inimitiés, d'abord au sein de l'extrême droite et des associations catholiques, notamment dans la seconde moitié des années 1990. Charlie Hebdo avait été ainsi condamné en 1995 pour « injure » après avoir qualifié la candidate frontiste à la députation Marie-Caroline Le Pen de « chienne de Buchenwald ». A partir du début des années 2000, le journal réussit dans les trois quarts des cas à obtenir gain de cause, grâce à une législation française très protectrice vis-à-vis des libertés de la presse.

C'est pourquoi la Grande mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France et la Ligue islamique mondiale, à l'origine du premier procès pour la publication de caricatures du prophète en 2007, n'avaient cherché à faire condamner que deux des douze caricatures publiées par Charlie. « En attaquant deux d'entre elles, nous acceptons que l'on puisse caricaturer le Prophète, mais nous n'acceptons pas leur caractère raciste », expliquait alors Francis Szpiner, l'un des avocats de la Grande Mosquée de Paris. Charlie a gagné ce procès là aussi.

D'après « Charlie Hebdo », 22 ans de procès, Le Monde, 2015.

Que nous révèle le passage surligné des limites de la liberté de la presse en France ?



# ET VOUS, DANS TOUT CA? SE FORGER UN AVIS NUANCÉ

# Comment réfléchir en toute liberté sur la liberté d'expression ? D'après François Héran (sociologue, professeur au Collège de France), le 30/20/2020

Comment défendre les valeurs républicaines sans nous isoler du reste du monde ? Comment rendre hommage à Samuel Paty, assassiné parce qu'il avait commenté en classe des caricatures de Mahomet ? Premier conseil : faire découvrir aux élèves des textes « républicains » oubliés. En 1883, la lettre de Jules Ferry aux instituteurs posait des limites à l'enseignement de la morale : « Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment ». Faut-il en conclure que toutes les religions méritent le respect ? Oui répond la Constitution de 1958 : « La France [...] respecte toutes les croyances ».

Quid, alors, de la « liberté d'expression », cette valeur suprême de la République ? Citons le fameux arrêt Handyside rendu en 1976 par la Cour européenne des droits de l'homme : « La liberté d'expression [...] vaut non seulement pour les idées accueillies avec faveur, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'y a pas de société démocratique. »

COMMENT TRANCHER ENTRE CES DEUX VISIONS DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, le droit à l'offense et le respect d'autrui ? Un procédé expéditif consiste à être moralisants : vous serez « courageux » si vous persistez à offenser l'autre, « lâche » dans le cas contraire. Car les attentats ont sacralisé toutes les caricatures sans distinction, même les plus dégradantes. On lira cependant à profit l'éditorial de Soulayma Mardam Bey dans le quotidien francophone libanais L'Orient-Le Jour : « Pour beaucoup de Français, les caricatures sont aujourd'hui le symbole même de leur identité. Pour beaucoup de musulmans au Moyen-Orient, elles sont la négation de la leur. Ce dialogue de sourds prend actuellement des proportions démesurées, chacun se drapant dans une conception puriste de qui il est, la République pour les uns, l'islam pour les autres, comme si l'une et l'autre répondaient à des critères immuables, hermétiques au temps. »

Professeurs, votre mission est justement de rappeler que nos valeurs les plus chères, y compris la liberté d'expression, ont une histoire, et que <u>nous devons garder prise sur leur définition et leurs conditions d'exercice</u>. Si vous voulez faire de vos élèves des citoyens et, tout simplement, des adultes, apportez-leur tous les éléments du débat, comme j'ai essayé de le faire ici. <u>Ne les enfermez pas dans des vérités toutes faites</u>. Ils méritent mieux que cela.